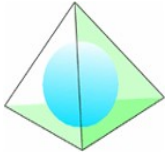


Aix-en-Provence, le 18 mars 2008



Association des
Directeurs des Services
Techniques
Départementaux.

centre d'Études
techniques
de l'Équipement

CETE
Méditerranée

Compte rendu

Rédacteur : Michel Hersemul

Objet : Programme de travail 2008 de la
CoTita

Téléphone : 04 42 2477 00

Réunion du 7 mars 2008

télécopie : 04 42 60 79 81

courriel

michel.hersemul@equipement.gouv.fr

Diffusion

Personnes présentes

Absents

M Guyonnet DGA du Conseil Général 66
Mme Mayousse Directrice Adjointe DIR
Méditerranée.
M Feraud Directeur des routes du CG 83
M Laplane CG 13
M Cadré Directeur du CETE Méditerranée
Mme Hilaire Directrice adjointe CETE.
M Hersemul Cete Med – Chef du département
DCEDI

Copies

Absents excusés

M Pruvost DGA du Conseil Général 83
M Spagnulo Directeur des Routes CG 13

Page(s)

Qui ?

Point 1: Informations diverses

M Cadré informe les représentants des CG des évolutions en cours au sein du Medad et notamment la refonte des administrations centrales, la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, la démarche stratégique conduite par la DRAST pour le RST et la RGPP. L'ensemble de ces éléments justifient le report du séminaire État /collectivités et de la production de la synthèse nationale "État" des 8 COTITA. Il rappelle à ce titre que la circulaire Perben de février 2007 relative à la stratégie du RST, qui institue comme une orientation majeure l'ouverture du RST aux collectivités locales, n'a pas été remise en cause par M Borloo depuis juin 2007 et doit donc être considérée comme validée par ce dernier.

M Guyonnet indique en retour la double inquiétude des collectivités :

- que l'impact du Grenelle de l'environnement puisse entraîner une évolution des CETE vers "moins de route".
- que le report du séminaire national se transforme au final en une suppression définitive.

Il affirme par ailleurs la volonté de l'ADSTD locale de poursuivre la

démarche initiée par la COTITA.

M Hersemul signale par ailleurs la création, sur le site internet du SETRA, d'une rubrique "RST Collectivités locales" qui propose notamment un lien vers le site prototype de la nouvelle DTRF qui sera prochainement totalement accessible par internet, (moyennant un abonnement payant auprès du SETRA mais n'excédant pas, à priori, quelques milliers d'euros pour l'ensemble des agents d'une collectivité)

Point 2 : Invitations aux clubs

La diffusion à l'ADSTD de la liste des clubs et des prochaines dates de réunion a montré que toutes les personnes susceptibles d'être intéressées ne sont pas forcément destinataires de ces convocations.

Après débat les éléments suivants sont décidés :

Le CETE méditerranée mettra en place une rubrique sur son site internet destinée à la COTITA et à son animation (COTITA elle même, groupe de pilotage, programme d'animation des clubs.)

Cette rubrique jouera un rôle de portail, soit en réorientant le visiteur du site WEB vers le site internet (ou extranet) existant soit en présentant directement, pour les clubs ne disposant pas déjà d'un site, une rubrique sur les principaux travaux (notamment CR des réunions et programme de travail)

Cette rubrique proposera un "push" régulier informant un certain nombre de destinataires des dernières nouveautés du site (renvoi vers le site pour avoir les infos : cf ce qui se fait pour le site ministère géomatique). Ces destinataires seront :

- les représentants ADSTD (liste à fournir par M Guyonnet)
- les représentants des CG au COS route
- les représentants de collectivités à la COTITA
- tout autre personne ayant souhaité s'inscrire en ligne.

Les invitations des clubs seront de plus envoyés par les animateurs ;

- aux participants habituels du club.
- aux représentants COTITA des collectivités
- aux représentants du COS route pour les clubs en relation avec la route.

Point 3 : Journées techniques pour 2008.

La liste proposée par le CETE est retenue, à savoir :

Les journées programmées :

- 4 avril 2008 : Conférence-Débat « Les produits et techniques de la route durable » (à Marseille avec DIR Med et SPRIIR).
- 19 juin 2008: « L'éclairage public face au pari du développement durable » au CETE

Les journées techniques qui pourraient être mises en place dès 2008.

Hersemul avec
ressources
CETE

M Guyonnet
pour la liste
ADSTD

- septembre/octobre : « Une voirie pour tous : Zone,30 , Sécurité routière dans les secteurs d'habitat social »
- Novembre/décembre : "Accessibilité Bâtiment et Voirie"
- Deuxième semestre : « Réhabilitation énergétique des bâtiments publics existants ».

Par ailleurs les pistes suivantes sont évoquées pour 2009 et continueront à être étudiées par le CETE :

- Journée "transport" avec une demie journée billettique et une demie journée information multimodale
- Journée "traverse des petites agglomérations" (problématique déjà abordée lors d'une journée voirie pour tous en 2007.)

Point 4: Organisation du COS route .

Le COS est évoqué de la manière suivante dans le compte rendu de la COTITA :

Le niveau "décideurs" est formalisé par un "comité d'orientation et de synthèse", le «COS Route», qui regroupe les thématiques Investissement, SR, Exploitation, Entretien, OA. Le volet risque pourrait y être traité eu égard à l'importance pour les CG de la gestion de crise routière. A la différence des clubs, ce COS n'est pas largement ouvert à tout participant mais réservé aux correspondants désignés par leur organisme de référence. Les membres sont donc des délégués désignés par le représentant COTITA de la collectivité ou du service de l'Etat, et les animateurs des clubs concernés.

Les attributions du COS Route sont ainsi les suivantes :

- *Il est un lieu d'échange entre les décideurs des différentes maîtrises d'ouvrage*
- *Il est animé par un ou deux animateurs (au moins 1 CL) et dispose d'un "secrétariat" CETE*
- *Il peut émettre des souhaits sur le programme de travail des clubs , voire "passer des commandes".*
- *Il est informé et suit les productions de ces clubs*
- *Il se réunit une, deux ou trois fois par an, selon les besoins.*
- *Il prépare les documents qui seront soumis à la COTITA pour validation, tant du point de vue de l'organisation locale qu'en termes d'expression des besoins vis à vis du RST en général.*

Une première séance sera organisée le 15 mai 2008 au CETE méditerranée, de 10H00 à 13H00.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Introduction par M Cadre au nom des deux vice présidents de la COTITA
- Mise en place du COS, définition des règles de fonctionnement.
- Point sur ce qui existe avec les animateurs des clubs
- Liste des sujets que le COS souhaite voir aborder dans les clubs dans les 2/3 ans à venir.
- Date du COS pour septembre

Les membres seront les suivants

- 13 représentants des 13 CG
- 1 représentant CT Corse

- 1 représentant CUM
- 1 représentant SMO LR
- 1 représentant SMO PACA
- 2 représentant des DIR.
- 1 représentant du "Nouveau club RD" (voir ci dessous)
- 1 secrétariat du COS (CETE, M Hersemul)
- 6 représentants CETE parmi les animateurs les plus impliqués dans les clubs.

M Guyonnet prévient les CG et se préoccupe de faire désigner le nom des représentants. M Hersemul se charge de la CTC et de la CUM

M Guyonnet et Hersemul.

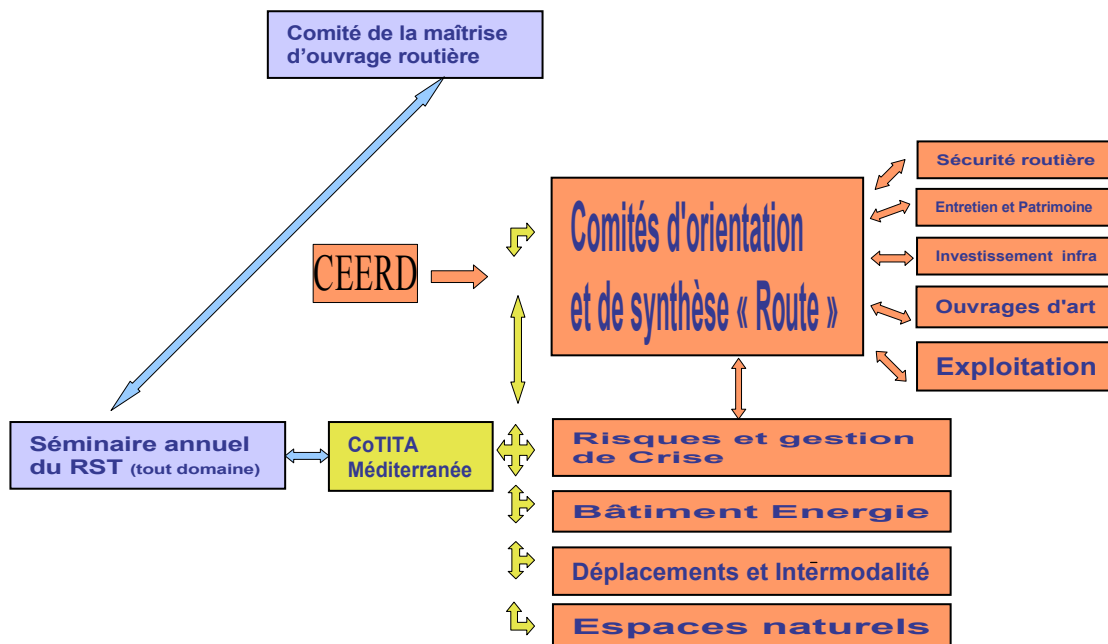
Point 5 : Evolution du club d'échange d'expériences des routes départementales (CEERD)

MM Guyonnet et Laplane font une restitution des échanges qui se sont déroulés le matin au sein de l'ADSTD. Il en ressort notamment que le cadre d'échange proposé ne permettra pas aux cadres de deuxième niveau des CG de pouvoir se rencontrer : le cadre des clubs thématiques est jugé un peu étroit pour permettre cet échange, le COS est destiné à un public limité en charge de la stratégie et du pilotage.

M Laplane propose donc à ce titre que l'actuel CEERD puisse continuer à se réunir sur l'interrégion LR et PACA, sur des thématiques plus liées au management et à l'organisation des services. Ce club qui resterait à l'intérieur du périmètre de la COTITA et dont l'animateur serait à ce titre membre du COS serait coanimé par M Laplane et Mme Soulié Lacoste, sans support de la part du CETE.

Le groupe de pilotage donne son accord à ce dispositif.

Le schéma COTITA est ainsi modifié comme suit.



Point 6 :Prise en compte de la formation

Il est décidé d'inviter, lors de la prochaine COTITA, le CIFP et le CNFPT.

Point 7: Avis sollicité par le SETRA sur le projet de guide RAFT

La discussion aboutit à l'avis suivant du groupe de pilotage :

1 En l'absence de diffusion récente (cf le paragraphe "état actuel" de la note du SETRA) de la totalité de la rédaction existante du guide, il est assez difficile d'émettre un avis sur la pertinence de ce qui est déjà produit.

2 Les rédactions de la fiche SETRA et de la note " historique" contribuent à montrer que les objectifs poursuivis ne sont pas clairement définis. (cf le public : élus ou techniciens)

3 De ce point de vue la plus value de ce document ne semble pas évidente aux yeux du groupe.

4 A contrario, la totalité des représentants des CG exprime la crainte qu'un tel document représente un risque juridique élevé pour les agents et les élus des CG. Il est notamment redouté que, même rédigé sous forme de simples recommandations, ce guide ne soit au final reconnu comme décrivant l'état de l'art et que ses préconisations deviennent opposables aux maîtres d'ouvrage, quand bien même elles seraient incompatibles avec l'environnement général des voies concernées ou avec les moyens disponibles au sein de la collectivité.

5 Le groupe de pilotage est réservé mais reste favorable à poursuivre la réflexion , notamment au sein du COS, si des éléments plus précis sont fournis par le SETRA notamment sur le volet juridique.

Cet avis sera communiqué au SETRA via le présent CR.

Point 8 : Calendrier 2008.

Outre les journées techniques évoquées ci dessus et le COS du 15 mai, il est acté :

- qu'un nouveau COS devra être organisé dans la semaine du 1 au 5 septembre.
- qu'une nouvelle réunion du comité de pilotage est prévue le 17 septembre de 10H00 à 12H 30
- Que la Cotita Méditerranée 2008 aura lieu le matin du vendredi 26 septembre 2008.

Annexe :

Liste des clubs et prochaine date de réunion (modifié comme demandé en séance et mis à jour au 19/03/08)